

Allonger la durée de vie d'un CET

Traitement en amont, dégradation in situ ou tri a posteriori, les trois démarches pour prolonger la durée de vie d'un centre d'enfouissement technique ont aujourd'hui leurs défenseurs. Et leurs techniques.

N'en déplaise aux opposants à la décharge, le centre d'enfouissement technique est une solution qui perdurera au-delà de 2002. Autorisations d'extensions et prolongement de la durée d'exploitation ne sont plus aujourd'hui des cas isolés. Raisons de plus pour s'attacher à allonger la durée de vie des CET existants ou pour gérer différemment les nouveaux casiers afin d'éviter leur multiplication. Plusieurs offres commerciales apparaissent sur le marché français, reposant sur le principe du travail de la fraction fermentescible des déchets mais avec des approches très différentes.

Première démarche, résoudre la question en amont. Partant du constat que le compactage des déchets et le captage du biogaz sont des méthodes de gestion coûteuses ne réglant pas le problème des nuisances « animales » (rongeurs et oiseaux), ni celui du volume des déchets, Horstmann a réfléchi aux moyens de pré-traiter les ordures ménagères pour en réduire la fraction biodégradable. L'entreprise allemande a développé un procédé alliant traitements mécanique (criblages et broyage) et biologique par compostage accéléré en tube avec apport de biomasse. Le traitement débouche sur un criblé de décharge, d'une certaine valeur fertilisante, qui peut servir pour le recouvrement d'une décharge ou dont une partie pourrait être utilisée en engazonnement. « L'avantage est que la méthanisation est faite, que le



Puisque les décharges perdureront après 2002, quelques exploitants ont choisi d'optimiser leur site en « faisant de la place ».

produit est hygiénisé et compacté, ce qui rend la manutention plus facile », souligne Jean-Pierre Henry, le directeur commercial d'Horstmann France. Sur la base d'expériences faites outre-Rhin, la société estime que le procédé permet de réduire de 90 % la méthanisation et de 60 % les volumes enfouis.

Des bactéries fixées sur des zéolithes

En utilisant également la méthanisation de la fraction fermentescible des déchets, Éco-Synergie a choisi une autre voie. La petite société d'Athis-Monsensemence la surface de la décharge avec un cocktail de bactéries fixées sur des zéolithes. 100 à 150 g de produit par mètre cube de déchets suffisent à dégrader la matière organique en dix-huit mois. Mais déjà en six mois, le rendement atteint 50 %.

Ensuite, à mesure que les casiers de la décharge se remplissent, chaque

nouvelle couche de déchets est ensemencée. Le résultat est impressionnant. « Selon la proportion de déchets fermentescibles, on augmente la capacité de stockage de 20 à 50 % », confirme Michel Tombeur, l'un des fondateurs d'Éco-Synergie. En outre, la méthanisation est accélérée : le biogaz est produit dans un temps court, ce qui facilite sa valorisation.

Sur le plan financier, l'intérêt est évident. Un des clients d'Éco-Synergie estime que les 70 000 francs investis dans les bactéries lui ont rapporté 4 millions de francs. Le calcul est simple : 100 g de produit coûtent 5 francs et permettent de dégager un volume de stockage de 0,5 m³ dans le CET, qui sera facturé entre 150 et 250 francs au client. L'économie peut également venir du traitement des lixiviats. Les zéolithes fixent les métaux lourds qui, de ce fait, ne vont plus dans les lixiviats. « On peut d'ailleurs penser à mettre une couche de zéolithes au fond du casier pour résoudre totalement ce problème. Cela coûterait 95 % de moins que de traiter ensuite les lixiviats », affirme Michel Tombeur. En attendant, une dizaine de sites ont déjà choisi cette solution. Solution dont l'efficacité est niée par les grands groupes spécialisés dans le stockage.

Le dernier procédé consiste à s'attaquer à des sites de stockage anciens et souvent saturés pour y opérer un tri. C'est la démarche préconisée par Aimery de Roquemaurel, qui a travaillé ces dernières années avec des sociétés comme Ramsès. « La méthode s'applique plutôt à des décharges où les ordures ont été broyées et où la dégradation de la matière organique est terminée », précise le consultant. Il s'agit de séparer le compost (50 % du volume environ) des résidus de verre et de plastique, les produits ferreux ayant été totalement oxydés et les chiffons dégradés. « Avec un trommel très long, des sociétés comme Ramsès ont réussi à développer des criblages adaptés à ces produits humides », note le spécialiste périgourdin.

Du compost pour les décharges

Le compost peut ainsi servir de couverture de décharge ou pour l'aménagement paysager. Le plastique, lui, peut être récupéré (pour la fraction supérieure à 15 mm). « Contrairement aux idées reçues, des filières industrielles peuvent émerger. Des essais sont en cours en France et une société mexicaine a déjà développé une technique de recyclage de ces plastiques souillés », insiste Aimery de Roquemaurel. D'autant qu'économiquement, le projet semble tenir la route : la tonne libérée revient à 100 F pour l'exploitant d'un CET. Bien moins que le coût de mise en décharge. ♦

Cécile Clicquot de Mentque

Problème Les CET actuels recevront des ordures ménagères au-delà de 2002 mais leur capacité de stockage n'est pas illimitée.

Solution Augmenter la capacité des décharges en travaillant sur la fraction fermentescible.

N'oubliez pas Économiquement, les solutions actuelles sont viables.

Pour en savoir plus

- **Horstmann France**, tél. : 03 80 24 01 16.
- **Éco-Synergie**, tél. : 01 69 57 99 00.
- **Roquemat SA**, tél. : 05 53 90 02 26.